

RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

# BACCALURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

## Guide des épreuves facultatives

à l'usage des candidats, des enseignants et des chefs d'établissement

Session 2018

### Sommaire

<i>Rappel de la réglementation, choix des épreuves</i> .....	1
<b>A – Les épreuves artistiques</b>	<b>2</b>
1. Arts plastiques .....	2
2. Cinéma audiovisuel .....	6
3. Danse .....	11
4. Histoire des arts.....	14
5. Musique.....	18
6. Théâtre .....	20
<b>B – Les langues et culture de l'antiquité (LCA) latin et grec ancien</b>	<b>23</b>
<b>C – La langue des signes française (LSF)</b>	<b>24</b>
<b>D – Les langues vivantes étrangères ou régionales</b>	<b>25</b>
<b>E – NOUVEAUTÉ : Informatique et Création Numérique (ICN)</b>	<b>26</b>
<b>F – L'éducation physique et sportive (EPS)</b>	<b>27</b>
1. Judo.....	28
2. Natation de distance .....	29
3. Rugby.....	30
4. Surf.....	31
5. Tennis.....	32
6. Statuts particuliers : haut niveau du sport scolaire et sportif de haut niveau.....	33
<b>G – Les épreuves réservées aux candidats de série S-EAT scolarisés en lycée agricole</b>	<b>35</b>

## Rappel de la réglementation, choix des épreuves

**Attention :** Les épreuves facultatives sont difficiles, demandent une haute technicité et des exigences particulières. En choisissant l'une d'elles, vous pouvez être convoqué(e) dans un centre d'examen situé en dehors de votre département. Les frais de déplacement et d'hébergement sont alors à votre charge.

Si vous décidez de ne plus vous présenter à une épreuve facultative, il est inutile de faire un courrier, vous serez noté absent.

**Vous pouvez vous inscrire à 2 épreuves facultatives maximum :**

Séries concernées	Épreuves <i>Seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus</i>	Épreuve fac 1	Épreuve fac 1	Épreuve fac 2
		x 3	x 2	x 1
ES, L (sauf spé LV3), S (sauf EAT)	Langue et Culture de l'Antiquité : latin ou grec	✓		✓
	Langues vivantes étrangères ou régionales		✓	✓
ES, L, S (sauf EAT) ST2S, STMG, STI2D, STD2A, STL	Epreuves artistiques			
	EPS		✓	✓
	Langue des signes française			
	DNL (section européenne/orientale)			
<b>NOUVEAUTÉ : ES, L</b>	<b>Informatique et Création Numérique (ICN)</b>		✓	✓
<b>NOUVEAUTÉ : S-EAT</b> (en CCF uniquement)	Hippologie et équitation			
	Pratiques sociales et culturelles Langues vivantes étrangères ou régionales <b>Pratiques physiques et sportives</b>		✓	✓
<b>NOUVEAUTÉ : STHR</b>	Langues vivantes étrangères ou régionales			
	Epreuves artistiques			
	EPS		✓	✓
	Langue des signes française DNL (section européenne/orientale)			
TMD	Langue ancienne : latin ou grec			
	Langues vivantes étrangères ou régionales		✓	✓
	Arts plastiques			

- Une seule épreuve artistique (sauf S-EAT), parmi :
  - arts plastiques
  - cinéma audiovisuel
  - danse
  - histoire des arts
  - musique
  - théâtre
- Dans certaines séries, une seule épreuve de langue vivante (orale ou écrite) différente du choix d'épreuve obligatoire et pour laquelle l'académie dispose d'un examinateur.
- Une seule épreuve d'EPS (sauf S-EAT), en CCF (quand l'enseignement existe) ou ponctuelle, qui peut correspondre à une des activités de l'enseignement obligatoire, parmi :
  - judo
  - natation de distance
  - rugby
  - surf
  - tennis
  - épreuve spécifique sportif de haut niveau ou relevant du haut niveau du sport scolaire

### ☞ En section européenne/orientale, 2 choix possibles :

- Choisir l'épreuve spécifique de section européenne/orientale (DNL) comme épreuve facultative. Ce choix ne fait pas passer une épreuve en plus. Vous avez tout intérêt à vous y inscrire pour gagner des points ! Il reste alors une autre épreuve facultative au choix.
- Ne pas prendre cette épreuve facultative : la note obtenue sera uniquement prise en compte pour la mention « section européenne/orientale » du diplôme. Il reste alors le choix de 2 autres épreuves facultatives.

☞ Les candidats de séries générales peuvent présenter les 2 LCA : latin et grec (sauf S-EAT).



☞ **NOUVEAUTÉ :** les candidats de série S-EAT inscrits en lycée agricole s'inscrivent uniquement aux épreuves facultatives organisées en CCF dans leur LEGTA (voir en dernière page).

**Attention :** le choix et le classement des épreuves facultatives après signature de la confirmation d'inscription n'est pas modifiable.

## A – Les épreuves artistiques

Sauf S-EAT

### Textes réglementaires :

- note de service n°2012-038 du 06/03/2012, rectificatif du 14/06/2012, note de service n°2013-174 du 08/11/2013.
- notes de service n°2015-227 du 05/01/2016 et n°2016-184 du 28/11/2016.

**Cas particulier en série L :** un candidat peut cumuler sa spécialité avec l'épreuve facultative :

- dans 2 domaines différents (exemple : spécialité danse + épreuve facultative de musique ou cinéma...)
- à l'intérieur d'un même domaine (exemple : spécialité théâtre + épreuve facultative de théâtre) car les contenus de l'enseignement de spécialité et de l'épreuve facultative sont clairement différenciés.

### 1. Arts plastiques

Épreuve orale

Durée : 30 minutes maximum, sans temps de préparation

Première partie : 20 minutes maximum

Seconde partie : le temps restant



#### Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences plasticiennes et techniques, théoriques et culturelles des candidats. Il s'agit de mesurer l'étendue des connaissances, de vérifier les acquis et d'apprécier la singularité de démarches inscrites dans un itinéraire artistique. Les compétences d'expression et d'argumentation font l'objet d'une attention particulière.

#### Modalités de l'épreuve pour les candidats ayant l'enseignement au lycée

L'évaluation se déroule sous la forme d'un entretien en 2 temps s'appuyant sur un dossier de travaux réalisés par le candidat, puis sur sa culture artistique acquise dans le domaine des arts plastiques.

- Première partie : entretien sur dossier

Dialogue avec les membres du jury qui s'appuie exclusivement sur le dossier présenté par le candidat. Ce dossier est composé de travaux choisis par le candidat, réalisés dans le cadre de l'enseignement d'arts plastiques de l'année de terminale et en référence à son programme. Ils permettent au candidat de témoigner au mieux des projets, des démarches et des aboutissements qui ont jalonné son année de formation. Ces travaux font l'objet d'une évaluation.

- Seconde partie : entretien sur les connaissances et la culture artistique du candidat

Le jury interroge le candidat à partir d'un ou de plusieurs documents iconographiques, en relation avec le programme de terminale. Il évalue les connaissances que celui-ci a acquises sur les contenus du programme (la question de la présentation et les 3 questions limitatives). Il prend également la mesure des capacités du candidat à mobiliser des références utiles à situer les ancrages de sa pratique plastique.

#### - Le dossier comprend

- o **La fiche pédagogique** (modèle en annexe). Elle précise que les travaux sont liés à l'enseignement facultatif en terminale. Elle est établie par le professeur et signée par le chef d'établissement. Elle comprend la liste des travaux contenus dans le dossier. Elle fait également apparaître la démarche ayant présidé à la mise en œuvre du programme, ainsi que les lieux culturels visités. Des indications concernant plus spécifiquement le travail du candidat et susceptibles d'éclairer le jury peuvent y être consignées.
- o **La liste des travaux** signée par le candidat, le professeur et le chef d'établissement (pour les candidats scolaires ayant suivi l'enseignement)

Les productions numériques sont certifiées par une extraction de quelques éléments caractéristiques de type photogramme sur support papier. Les travaux sont choisis à l'initiative du candidat qui en juge l'intérêt et le bien-fondé. Ils témoignent de l'usage de médiums et techniques variés. Leur nombre est au minimum de 3 et au maximum de 6 : ils doivent correspondre au nombre indiqué sur la liste de travaux.

Au moins 2 d'entre eux sont obligatoirement bidimensionnels et sur support physique.

L'ensemble des travaux sont réunis dans un carton à dessin n'excédant pas le format raisin (50x65 cm) et 5 cm d'épaisseur. Les éléments (croquis et autres recherches) en relation avec les travaux du candidat peuvent être présentés sur des formats bidimensionnels. Tous les travaux en volume, bidimensionnels de très grand format ou ceux impliquant la durée ou le mouvement, sont restitués et visualisés par les moyens de la photographie, de la vidéo ou de l'infographie. Ils sont réunis dans un dossier numérique.

Les productions spécifiquement informatiques sont également incluses dans ce même dossier numérique. Le visionnement du dossier n'excède pas 5 minutes. Le candidat est responsable du bon fonctionnement du matériel informatique requis. Des restitutions papier sont à prévoir par le candidat et seront présentées en cas d'une éventuelle panne technique du dispositif numérique.

#### - Critères d'évaluation et notation

Cette épreuve orale est notée sur 20 : 1<sup>ère</sup> partie, entretien sur dossier, notée sur 16 (12 pour les travaux et 4 pour l'entretien) ; 2<sup>e</sup> partie, entretien sur les connaissances et la culture artistique du candidat, notée sur 4.

Il s'agit d'évaluer les capacités du candidat à :

- maîtriser la mise en forme visuelle et plastique ainsi que les techniques de réalisation ;
- expliciter et justifier des choix artistiques ;
- affirmer un parti pris singulier et des qualités d'invention.

### **Candidats individuels ou en établissement privé hors contrat ou n'ayant pas l'enseignement au lycée**

Ils présentent l'épreuve dans les mêmes conditions. La fiche pédagogique est remplie par le candidat.

#### **Programme**

##### **- NOUVEAUTÉ : Sophie Taeuber-Arp (1889-1943)**

En appui sur 3 œuvres significatives de Sophie Taeuber-Arp, le professeur soutiendra l'investigation de l'entrée de programme portant sur « **la tradition, rupture et renouvellements de la présentation : la tradition du cadre et du socle, ses ruptures et renouvellements contemporains** ».

Artiste particulièrement inventive, Sophie Taeuber-Arp est pleinement inscrite dans les avant-gardes du début de XXe siècle. Elle devait pourtant rester longtemps dans l'ombre des grandes figures masculines de la modernité en arts plastiques. Membre de Dada, pratiquant l'art concret bien avant que les principes en soient énoncés par Théo Van Doesburg, elle s'est rapidement associée à des groupes d'artistes de tendance abstraite : Cercle et Carré, Abstraction-Création ou Allianz. Son œuvre très diverse s'exerce dans de nombreux domaines entre lesquels elle entretient de nombreux liens, les nourrissant réciproquement de leurs langages, de leurs esthétiques, de leurs avancées : peinture, sculpture, danse, architecture, architecture d'intérieur, arts décoratifs... Elle devait également fonder et éditer la revue *Plastique/PLASTIC*.

- Sophie Taeuber-Arp (1889-1943), *Tapisserie Dada, Composition à triangles, rectangles et parties d'anneaux*, 1916, tapisserie au petit point, laine, 41 x 41 cm. Musée national d'art moderne, Centre Georges-Pompidou, Paris. Legs Mme Ruth Tillard-Arp, 2007 ;

- Sophie Taeuber-Arp (1889-1943), Jean ou Hans Arp (1886-1966), Théo van Doesburg (1883-1931), *L'Aubette*, 1926-1928, aménagement et décors d'un complexe de loisirs (café, restaurant, brasserie, salon de thé, ciné-bal, caveau-dancing, salle des fêtes...) sur quatre niveaux (caveau, rez-de-chaussée, entresol et étage), Strasbourg. Premier étage restitué de 1985 à 2006. Classée au titre des Monuments historiques ;

- Sophie Taeuber-Arp (1889-1943), *Relief rectangulaire, rectangles découpés, rectangles appliqués et cylindres surgissants*, 1936, relief en bois peint, 50 x 68.5 cm, signé et daté sur le dos : SH Taeuber-Arp 1936. Kunstmuseum, Basel. Don de Marguerite Arp-Hagenbach, 1968.

##### **- Paolo Caliari, dit Véronèse, fresques de la villa Barbaro à Maser (1560-1561)**

Au-delà d'un dialogue entre la peinture et l'architecture, les fresques de la villa Barbaro témoignent de l'ambition de Véronèse d'instaurer une relation entre l'observateur et l'œuvre. Les séquences architecturales (vestibules, escaliers, galeries, passages en enfilade, espaces de réception et de vie, etc.) et le programme iconographique (thèmes mythologiques et religieux riches d'évocations narratives et bucoliques) organisent un vaste espace scénique. Le spectateur est stimulé pour être un observateur, mais il est aussi observé par les protagonistes des représentations. Insertion de l'image dans l'architecture, jeux sur les points de vue et les proportions, surgissements de personnages et ouvertures sur des espaces fictifs, déplacements, expérience temporelle des dispositifs narratifs, sont autant de modalités qui visent à englober le spectateur dans l'œuvre.

##### **- Bill Viola**

En appui sur des œuvres de Bill Viola, le professeur soutiendra l'investigation de l'entrée de programme portant sur **le statut de l'œuvre et présentation**.

Mondialement reconnu, Bill Viola est aujourd'hui un des artistes majeurs de l'image électronique. Né en 1951, il a grandi à l'ère des premiers développements de l'art vidéo. Dès ses études et ses premiers travaux d'artiste, il privilégiait ce nouveau médium pour en explorer les multiples possibilités artistiques : captations de performances, mises en espace des images et des moniteurs vidéo, exploitation du potentiel plastique, sémantique, symbolique des projections sur de grandes surfaces, etc. Au moyen d'installations intimistes ou monumentales, ses créations interrogent le rapport au temps de l'œuvre et au réalisme des sensations, des émotions et des expériences. Sculptant le temps, bouleversant les perceptions, immergeant le spectateur, Bill Viola propose une relation différente aux images animées. Il en pousse notamment les conventions narratives pour rejoindre parfois l'idée de « tableaux animés ». Il associe le visuel, le sonore et l'espace. Il tire parti des appareils et des technologies (caméras, optiques scientifiques, systèmes numériques, etc.), des formats et des qualités des écrans (miroirs, moniteurs multiples, rétroprojecteurs, etc.). Il joue de divers effets (ralentissements, grossissements, pétrifications, etc.). Nombre de ses créations ouvrent des dialogues entre la modernité du médium digital et un univers d'images s'inscrivant dans l'histoire de l'art.

Le professeur pourra sélectionner des œuvres parmi celles indiquées ci-après, à titre de repères, sans pour autant devoir s'y limiter :

- des bandes vidéo aux écrans plasma : *The Reflecting Pool*, 1977-79 ; *Chott El-Djerid*, 1979 ; *Reverse Television - Portraits of Viewers*, 1983/84 ; *Deserts*, 1994 ; *Walking on the Edge* et *The Encounter*, 2012 ; *The Dreamers*, 2013

- sculptures vidéo et installations : *Heaven and Earth*, 1992 ; *The Sleepers*, 1992 ; *The Veiling*, 1995 ; *The Crossing*, 1996 ; *Going Forth By Day*, 2002 ; *The Tristan Project (Fire Woman et Tristan's Ascension)*, 2005

- références aux grands maîtres : *The Sleep of Reason*, 1988 ; *The Greeting*, 1995 ; *The Quintet of the Astonished*, 2000.

## Modèle de fiche pédagogique

### Arts plastiques

#### Baccalauréat : épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques

(Fiche à remplir par le professeur et à joindre au dossier du candidat)

Année : 2017-2018	Etablissement :
Professeur :	Emploi du temps :
Enseignement facultatif Effectif total de l'option :	Conditions matérielles

**Description sommaire du travail de la classe** (nature et contenu des séances de travail de la classe - recherches et activités communes - rencontres et partenaires éventuels au cours de l'année scolaire)

Signature du professeur

Visa du chef d'établissement



## 2. Cinéma audiovisuel

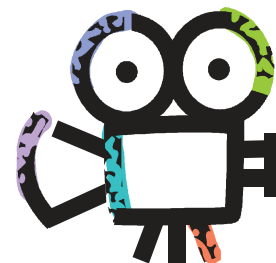
Épreuve orale

Durée : 30 minutes

Première partie : 15 minutes

Seconde partie : 15 minutes

Temps de préparation : 30 minutes



### Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve repose sur une articulation étroite entre pratique artistique et approche culturelle pour mesurer :

- la connaissance des principales notions théoriques et pratiques liées au langage cinématographique ;
- la capacité à écrire en images et en sons et à justifier des choix cinématographiques ;
- la capacité à mobiliser une culture cinématographique notamment sur les grandes étapes et les principaux genres de l'histoire du cinéma et de l'audiovisuel, la représentation dans la fiction et la question du point de vue ;
- la capacité à exercer un regard et une réflexion critique face à sa production et aux œuvres cinématographiques
- la capacité à affirmer et défendre un point de vue, un parti pris d'écriture et de réalisation, à manifester une implication dans un projet collectif.

### Modalités de l'épreuve

Epreuve orale d'analyse filmique et de réflexion critique, en 2 parties enchaînées : présentation analytique de la réalisation à partir d'une question et échange sur le travail de l'année dans son ensemble.

1) le candidat répond de manière argumentée et précise à une question de cinéma portant sur l'exercice de réalisation de l'année. Il illustre son exposé par des extraits du film, des documents, tirés de son carnet de bord, ayant servi à la réalisation. L'examinateur définit la question en étudiant le dossier du candidat dans son ensemble, il prend en compte les notions théoriques et pratiques étudiées dans l'année qui sont mises en jeu dans sa réalisation.

Cette question invite le candidat à orienter sa présentation et son analyse sur un des aspects de son projet.

2) le jury conduit un entretien visant à évaluer les connaissances théoriques et pratiques construites dans l'année et la réflexion du candidat sur les questions qui organisent le programme de terminale.

- **Le dossier**, dont le contenu est précisé par le programme du cycle terminal, comprend :

. **la fiche pédagogique** rédigée par l'enseignant responsable de la classe, dont un modèle est placé en annexe ; elle présente les principales questions abordées dans le cadre du programme, les activités proposées et la démarche suivie : visionnement et étude d'œuvres (titres, auteurs, conditions, etc.), activités relatives à la réalisation (titres, composition de l'équipe, interventions de professionnels, visites, etc.).

. **la réalisation individuelle ou collective de l'année**, sur support numérique ou analogique, a été produite dans le cadre de l'enseignement de l'année. Elle ne dépasse pas 10 minutes et doit être correctement présentée (titre, date, générique, établissement, etc.).

. **le carnet de bord** personnel du candidat ne se réduit pas à un journal factuel des étapes du projet, il doit être organisé autour des principales questions cinématographiques qui ont jalonné et nourri la réalisation et le travail de l'année. Les documents peuvent prendre diverses formes : écrits, images, sons, etc. Pour les candidats scolarisés, les pièces du dossier doivent être obligatoirement validées par le professeur responsable de l'enseignement et le chef d'établissement.

La réalisation et le carnet de bord servent de support à la prestation orale, ils ne sont pas évalués.

L'épreuve orale se déroule dans un établissement pouvant mettre à disposition du jury et des candidats les appareils de diffusion (analogique et numérique) nécessaires tant pour la préparation (une salle équipée) que pour l'épreuve (une seconde salle équipée). Le candidat doit avoir la possibilité de manipuler lui-même les appareils tant pour la préparation que pour l'exposé. Il dispose durant la préparation, outre l'extrait du film inscrit au programme limitatif, de son carnet de bord et de la réalisation audiovisuelle à laquelle il a participé pendant l'année. Le dossier de chaque candidat, fiche pédagogique, réalisation et carnet de bord, sont mis à disposition des membres du jury au moins 8 jours avant l'épreuve.

### - Critères d'évaluation et notation

Les candidats sont notés sur 20 points : 10 points pour chacune des 2 parties de l'épreuve.

Il s'agit d'évaluer les capacités du candidat à :

- attester d'une bonne maîtrise de l'écriture en images et en sons ;
- expliciter et justifier des choix artistiques, une démarche, mais aussi en analyser les limites éventuelles ;
- penser l'articulation de la théorie et de la pratique du cinéma ;
- affirmer un regard singulier et des qualités d'imagination.

### - Candidats individuels ou en établissement privé hors contrat ou n'ayant pas l'enseignement au lycée

Ils présentent l'épreuve dans les mêmes conditions, doivent fournir le même dossier mais la fiche pédagogique, dont un modèle spécifique est placé en annexe, est remplie directement par le candidat.



**ANNEXE 1**  
**Modèle de fiche pédagogique**

**Cinéma audiovisuel**

**Baccalauréat : épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques**

(Fiche à remplir par le professeur et à joindre au dossier de candidats)

Année : 2017-2018	Etablissement :
Effectif total de l'option :	Emploi du temps :
Professeur et partenaires :	

**Liste des élèves présentés** (précisez la série)



**Nature du projet collectif, démarche suivie :**

**Questions abordées :**

**ACTIVITES DIVERSES**

**Visions et études d'œuvres (titres, auteurs, conditions, etc.) :**

**Temps accordé :**

**Réalisation (titre, équipe, etc.) :**

**Temps accordé :**

**Interventions de professionnels (noms, métiers, etc.) :**

**Temps accordé :**

**Visites (lieu, objet, etc.) :**

**Temps accordé :**

Signature du professeur :

Signature du partenaire :

Visa du chef d'établissement

**ANNEXE 2**  
**Fiche pédagogique**

**Cinéma audiovisuel pour les candidats non scolarisés ou n'ayant pas l'enseignement**  
**Compte rendu du travail personnel du candidat**  
(Fiche à remplir par le candidat non scolarisé)

Nom :	Prénom :
Série :	Option : <b>ou</b> option et enseignement obligatoire :
<b>CANDIDATS NON SCOLARISÉS</b>	
<b>Mode de préparation en cinéma audiovisuel :</b>	
<b>Conditions de préparation à l'examen (temps passé, lieux de travail, encadrement, etc.)</b>	
<b>Compte rendu</b>	

### 3. Danse

Épreuve orale

Durée : 30 minutes : 1<sup>ère</sup> partie pratique 10 minutes maxi

2<sup>e</sup> partie entretien 20 minutes maxi

Temps de préparation pour la pratique : 30 minutes :

15 minutes pour la composition, 15 minutes pour l'improvisation



#### Modalités de l'épreuve

L'épreuve est organisée en 2 parties enchaînées. Une première partie pratique qui se compose d'une composition chorégraphique et d'une improvisation, et une deuxième partie, d'un entretien sur les connaissances chorégraphiques et la pratique du candidat. Une fiche synthétique sera remise au jury au début de l'épreuve.

#### Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet d'apprécier chez le candidat.

- la capacité à mobiliser des compétences pratiques dans le domaine de l'expression chorégraphique ;
- la maîtrise d'un ensemble de repères relatifs à l'histoire, aux œuvres et aux pratiques du monde de la danse ;
- sa connaissance et sa pratique de la danse nourries, notamment, d'éléments empruntés à d'autres domaines de l'art et de la pensée.

#### Première partie : pratique chorégraphique (10 minutes maximum)

Le candidat interprète une composition chorégraphique originale qu'il présente brièvement sur la fiche synthétique et une improvisation en solo en temps limité à partir d'un sujet proposé.

Les contraintes qui président à la **composition** et à l'**improvisation** sont arrêtées comme suit :

- **Composition** : le candidat présente une composition chorégraphique de 2 à 3 minutes. Il l'interprète seul ou avec 2 à 3 danseurs (choisis parmi ses partenaires habituels des classes de danse de son lycée). Seuls les élèves inscrits dans un enseignement facultatif Art-danse (classes danse des lycées Camille Jullian à Bordeaux, Maine de Biran à Bergerac et André Malraux à Biarritz) peuvent prétendre présenter une composition collective.

Cas 1 : Pour les candidats non-inscrits en enseignement facultatif Art/danse, la composition est individuelle.

Cas 2 : Pour les candidats inscrits en enseignement facultatif Art/danse, la composition est individuelle ou collective avec 2 à 3 danseurs avec le candidat.

Le candidat dispose de 30 minutes d'échauffement et de repérage avant le début de l'épreuve.

Élaborée en cours d'année, la composition chorégraphique interprétée témoigne des outils gestuels, syntaxiques et stylistiques acquis dans le cadre du programme de terminale et met en jeu des qualités inventives de construction et d'interprétation.

- **Improvisation** (composition individuelle en temps limité) : le candidat présente une improvisation individuelle d'une durée de 1 à 2 minutes à partir d'un sujet tiré au sort au début de la préparation. Induits par le programme de la classe terminale, les sujets proposés peuvent revêtir des formes diverses, qu'il s'agisse de mots, de phrases ou d'images. Chaque sujet est accompagné de 2 propositions d'accompagnement musical. Le candidat peut choisir l'une d'entre elles pour développer son improvisation ou encore choisir le silence.

#### - Consignes particulières à l'épreuve :

La surface d'évolution est d'environ 8m sur 10m.

##### Pour la composition :

- Les candidats doivent donner un titre à la chorégraphie.
- Le candidat choisit son environnement sonore qui sera enregistré sur clé USB vierge de tout autre document et enregistrement. Le temps du montage sonore doit correspondre à la durée de la chorégraphie (2' à 3'). En cas de problème, le candidat passera dans le silence. Une version de secours gravée sur CD est conseillée sous format MP3 (pas de CD format CD-RW)
- La mise en place et le retrait d'éléments de décor ou éléments scénographiques ne doivent pas excéder 1 minute (le feu est interdit, ainsi que tout élément pouvant perturber les compositions qui suivent, le candidat doit s'organiser pour remettre en ordre le plateau).

Seuls les candidats et les membres du jury sont autorisés à assister à l'épreuve.

Aucune prise de vue n'est autorisée.

Après le temps d'échauffement et de repérage autorisé, l'utilisation du téléphone portable est interdite.

**- Matériel :**

**Attention ! les locaux réservés pour la danse ne sont pas compatibles avec l'utilisation de certaines chaussures** (les chaussures de ville, ferrées ou à talons en particulier, ne sont pas admises).

Deuxième partie : entretien avec le jury (20 minutes maximum)

L'entretien est organisé en 2 temps successifs. Le premier permet de revenir sur la pratique chorégraphique du candidat dont témoigne la première partie de l'épreuve ; le second interroge ses compétences culturelles.

**- Premier temps - entretien sur la pratique chorégraphique :** guidé par les questions du jury, le candidat expose les intentions et les choix qui ont présidé à l'élaboration de la composition et de l'improvisation précédemment présentées. Autant que de besoin, il est amené à citer ses sources et références. Les questions posées l'amènent à témoigner de sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture chorégraphique.

**- Second temps - entretien sur les compétences culturelles :** guidé par les questions du jury, le candidat témoigne de sa culture chorégraphique et de son degré d'appropriation du matériau gestuel comme des notions fondamentales de la danse.

L'entretien s'appuie pour partie sur la fiche synthétique d'une page maximum présentée au jury.

Élaborée par le candidat et visée par le proviseur, elle présente :

- . Les grandes lignes du projet développées dans le cadre de l'enseignement en classe terminale,
- . L'articulation entre la pratique chorégraphique menée par le candidat et le programme de la classe terminale (composantes pratique et culturelle),
- . Les activités menées par le candidat durant l'année de terminale (recherches, exposés, rencontres d'artistes ou de professionnels, spectacles vus, participations à des événements artistiques dans le lycée ou en dehors...).

**- Critères d'évaluation et notation**

Le candidat est noté sur 20 points :

- première partie notée sur 13 : 7 points pour la composition et 6 points pour l'improvisation ;
- seconde partie notée sur 7 points.

**- Candidats individuels ou en établissement privé hors contrat ou n'ayant pas l'enseignement au lycée**

La nature des évaluations est identique à celle des candidats scolaires. Toutefois, la composition chorégraphique est un solo. En outre, la fiche synthétique énumérant les éléments de la culture chorégraphique de chaque candidat est obligatoire, mais elle n'a pas à être visée.

**Documents nécessaires le jour de l'épreuve :**

- Convocation
- Carte d'identité
- Fiche synthétique
- Carnet de bord (candidats scolarisés).

**FICHE SYNTHÉTIQUE POUR L'ÉPREUVE FACULTATIVE DANSE**  
**Académie de Bordeaux**  
**Session 2018**

Nom	Prénom	Date de naissance	N° de candidat	Etablissement
Titre de la composition		Support sonore choisi (titre et références) <b>au format MP3 UNIQUEMENT</b>		
Descriptif du projet présenté (candidats scolarisés) ou du travail personnel (candidats individuels) Thème support de la réflexion en relation avec le programme de terminale. <i>Commentez votre démarche</i>				
<b>Pratique de la danse durant l'année</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre de la pratique</li> <li>• Temps passé</li> <li>• Lieux de travail</li> <li>• Encadrement</li> </ul>				
<b>Parcours de formation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spectacles fréquentés /visites / conférences...</li> <li>• Recherches et exposés</li> <li>• Rencontres artistiques ou professionnelles</li> <li>• Participation à des évènements</li> <li>• Intérêts personnels autour d'autres arts</li> </ul>				

Date

Visa du chef d'établissement :  
 (pour les candidats scolaires uniquement)

## 4. Histoire des arts

Épreuve orale

Durée : 30 minutes

Préparation : 30 minutes

Première partie : 10 minutes maximum

Seconde partie : le temps restant



### Objectifs de l'épreuve

L'objectif de l'épreuve est de vérifier, avec des qualités d'expression écrite et orale, des compétences d'ordre culturel, critique, méthodologique et pratique qui permettent à l'élève :

- d'analyser les différents paramètres qui donnent sens à l'œuvre d'art (matérialité, relations entre forme et techniques, parcours des créateurs, inscription dans un type de société, présentation au public, etc.) afin d'exprimer à l'oral et à l'écrit un jugement critique et avisé sur l'œuvre ;
- de rendre compte du fait patrimonial, dans la genèse et l'évolution de cette notion, comme dans ses pratiques et le rôle qu'il joue dans la société d'aujourd'hui ;
- de comprendre un espace urbain ou rural par la reconnaissance des traces de son évolution ;
- d'identifier et décrire la présence du patrimoine et du fait artistique dans son environnement.

Ces compétences sont notamment :

- l'approche sensible et analytique d'un édifice, d'un tableau, d'un film, d'une œuvre musicale, d'un spectacle dramatique, d'un ballet, etc. ;
- la prise en compte dans une œuvre d'art des données techniques et formelles qui la rattachent à un moment de l'histoire, à une intention esthétique et à une aire géographique et culturelle ;
- l'identification des distinctions et des parentés entre patrimoines de culture classique et patrimoines vernaculaires et de tradition orale ;
- la reconnaissance et la description de la présence patrimoniale et artistique dans un espace donné ;
- la compréhension des résonances entre l'objet patrimonial et l'architecture ou la création artistique d'aujourd'hui ;
- la familiarité avec les structures, espaces et acteurs de l'art, de la culture et du patrimoine ;
- la construction d'un raisonnement à partir des références acquises en cours et de son expérience personnelle ;
- l'exploitation critique des diverses sources d'informations pour une production organisée et avisée à partir de celles-ci, présentée sur des supports variés.

### Nature de l'épreuve

L'épreuve prend appui sur un dossier préparé par le candidat à partir de son journal de bord et visant à refléter son appropriation personnelle du programme.

**Le dossier** ne dépasse pas 20 pages numérotées, annexes comprises ; il débute par une introduction et s'achève sur une table des matières. Il contient :

- la présentation et l'analyse de 3 ou 4 œuvres, monuments, édifices ou sites patrimoniaux, au choix du candidat et de préférence tirés de son patrimoine de proximité, chaque œuvre, monument, édifice ou site présent dans le dossier étant relié à une des questions du programme limitatif publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale ; les 2 questions du programme doivent être présentes dans le dossier, sans qu'il soit obligatoire que ce soit à parts égales ;
- un commentaire du candidat, qui n'excédera pas 2 pages, sur le bénéfice tiré de sa participation aux enquêtes, rencontres ou visites faites en terminale.

Dans ce dossier, le candidat met en valeur sa réflexion personnelle et la documentation réunie dans son journal de bord. Il illustre sa présentation de documents iconographiques, de citations de textes, d'éléments recueillis lors de voyages, de visites, d'enquêtes, etc. Cette documentation est intégrée à la rédaction selon une forme et une mise en pages laissées à l'initiative du candidat.

Celui-ci peut joindre au dossier des documents sonores ou séquences audiovisuelles sous la forme d'un CD, d'un cédérom, d'un DVD ou d'une clé USB ; en ce cas, le contenu du support joint est précisément listé dans le dossier. La présentation du dossier est soignée. Chaque document ou citation est identifié et comporte la mention claire de sa source.

Le dossier est visé par le professeur coordonnateur de l'équipe enseignant l'histoire des arts. Il est précédé d'une fiche pédagogique, dont un modèle est proposé en annexe. Elle décrit le travail de la classe terminale, commune à tous les candidats d'une même classe, établie et visée par le professeur coordonnateur de l'équipe chargée de l'enseignement. Cette fiche mentionne la nature et le contenu des séances de travail de la classe, les rencontres, les visites, les recherches et les activités communes, les partenariats noués avec les institutions, structures ou lieux culturels ou patrimoniaux. Au moins 8 jours avant l'épreuve, le dossier est mis à la disposition du jury qui l'évalue durant cette période.

### Modalités de l'épreuve

L'épreuve est organisée en 2 parties consécutives. Avant le début de la préparation, le candidat tire au sort une des 2 thématiques du programme.



Le candidat dispose de son dossier uniquement pendant le temps de préparation de l'épreuve. Pendant l'épreuve, le jury dispose du dossier du candidat et peut y faire référence à tout moment de l'entretien. En revanche, ni le candidat, ni le jury ne disposent du journal de bord.

1) le candidat présente et commente une œuvre reliée à cette partie du programme et choisie par le jury parmi celles présentes dans son dossier.

2) un entretien avec le jury permet au candidat de préciser sa réflexion, de justifier du contenu et des sources de son dossier, de mettre en valeur les connaissances acquises sur le programme, la portée de son engagement dans les activités suivies au cours de l'année et son intérêt pour les grands aspects de la vie artistique contemporaine et les enjeux liés au patrimoine.

### **Critères d'évaluation et notation**

Le candidat est noté sur 20 points répartis comme suit :

- le dossier est noté sur 5 points ;
- l'oral dans son ensemble est noté sur 15 points.

Pour la répartition des points, les examinateurs veillent, en gardant à l'esprit l'ensemble des objectifs de l'épreuve et des compétences de référence, à prendre en compte les critères suivants :

Pour le dossier :

- conformité avec le programme du cycle terminal et les questions limitatives ;
- richesse, sensibilité et personnalité du propos ;
- liens à l'environnement patrimonial et culturel du candidat ou de l'établissement ;
- exploitation critique et identification des sources, intégration et référencement des documents ;
- qualités de mise en forme, correction du style et de l'orthographe.

Pour l'épreuve orale :

- maîtrise du programme du cycle terminal et des questions limitatives ;
- maîtrise du vocabulaire approprié, sensibilité de l'approche ;
- compréhension des questions, structuration et à-propos de l'exposé et des réponses ;
- précision des connaissances, œuvres et références mobilisées ;
- distance par rapport au dossier et mise en perspective de son propre travail ;
- clarté et qualité de l'expression orale.

### **Candidats individuels ou en établissement privé hors contrat ou n'ayant pas l'enseignement au lycée**

Ils présentent l'épreuve dans les mêmes conditions. Le dossier des candidats individuels n'a pas à être visé et ne contient pas de fiche pédagogique.

### **Programme**

- Le patrimoine, des Sept Merveilles du monde à la liste du patrimoine mondial : patrimoines, représentations et mémoire du travail

Agricole ou maritime, artisanal ou industriel, scientifique ou scolaire, le travail humain a suscité nombre de représentations artistiques de toutes époques, mais aussi de sites, bâtiments, dispositifs et objets fonctionnels aujourd'hui conservés, protégés et valorisés en tant que patrimoine – voire, pour certains, au titre du patrimoine de l'humanité.

Au plus près possible de l'établissement – et jusque dans l'établissement – l'observation de tels sites, bâtiments et outils, ainsi que des modalités de leur conservation et de leur valorisation, doit amener l'élève à prendre conscience de la valeur patrimoniale que recouvre un environnement quotidien, à réfléchir sur le statut d'un tel patrimoine par rapport à celui plus communément identifié comme artistique, mais aussi à comprendre le poids de mémoire que ce patrimoine véhicule : mémoire d'une activité humaine et d'une condition sociale, mais aussi de gestes dont certains se transmettent aujourd'hui encore depuis un passé lointain.

L'élève s'interrogera sur le rapport à l'art qu'entretiennent le patrimoine et la mémoire du travail : que ce soit dans le vocabulaire formel ou ornemental – qui ne cesse de chercher une réponse à l'antique question du lien entre beau et utile – ou comme source d'inspiration pour les artistes.

Les services régionaux de l'inventaire, les conservations régionales des monuments historiques et les services locaux en charge du patrimoine sont des partenaires précieux pour que l'étude ait une dimension concrète. La visite de musées ethnographiques et d'écomusées, la rencontre d'artisans qui perpétuent les gestes et les outils ancestraux, l'expérience d'artistes qui investissent des sujets ou des lieux liés à la question, sont éminemment souhaitables.

- Création artistique et pratiques culturelles, de 1939 à nos jours : scénographier l'art

La scénographie apparaît aujourd'hui comme un concept incontournable et qui ne se circonscrit plus à l'espace scénique proprement dit : bien au contraire, l'art, quel qu'il soit et dans ses plus diverses manifestations, ne se présente guère à son public, désormais, que « scénographié ».

L'étude de ce concept passe donc par des rencontres, entre autres, de professionnels de la scène, des musées, de l'urbanisme, de l'événementiel et du marché de l'art. Elle s'articule autour de trois problématiques :

- la scénographie, un art de l'interprétation ?
- muséographie et scénographie ;
- la scénographie de l'œuvre d'art dans l'espace public.

**Modèle de fiche pédagogique pour l'épreuve facultative  
Histoire des arts - Option facultative, toutes séries**

Session **2018**

Académie de BORDEAUX

**Nom, prénom du candidat :**

<b>Etablissement</b>  <b>Nom du lycée :</b>  Rue :  Ville :  Code postal :  Tél. :  Fax :  Courriel :  Nom du proviseur :	<b>Professeur coordonnateur</b>  Nom :  Prénom :  Discipline :		
	<b>Équipe d'enseignants</b>		
	<b>Nom</b>	<b>Discipline</b>	<b>Nombre d'heures</b>

		<b>Thématiques du programme et questions limitatives</b>	
		Le patrimoine, des sept merveilles du monde à la liste du patrimoine mondial	Création artistique et pratiques culturelles dans le monde, de 1939 à nos jours
<b>Problématiques et principales œuvres étudiées, par domaine artistique</b>	Arts visuels		
	Arts du son		
	Arts de l'espace		
	Arts du spectacle		
	Arts du langage		
	Arts du quotidien		
<b>Activités et partenaires</b>	Sorties		
	Conférences/rencontres		
	Voyages		
	Projets de classe		
<b>Activités, sorties, projets personnels en histoire des arts</b> (y compris TPE s'il y a lieu)			

Signature du proviseur  
et tampon de l'établissement

Signature du professeur coordonnateur